



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6330<sup>e</sup>** séance

Vendredi 4 juin 2010, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Heller . . . . .	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Ebner
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Vukašinović
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Viotti
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Eloeva
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Liban . . . . .	M. Assaf
	Nigéria . . . . .	M. Lolo
	Ouganda . . . . .	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Turquie . . . . .	M <sup>me</sup> Dinç

### Ordre du jour

La situation concernant Haïti

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-38890 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La question concernant Haïti**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, du Chili, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti, du Pérou et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mérorès (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/277, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, l'Autriche, le Brésil, le Canada, le Chili, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Japon, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1927 (2010).

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

**M. Mérorès** (Haïti) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir accordé la parole, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, les différents membres du Conseil qui ont bien voulu voter en faveur de cette résolution.

Comme les membres du Conseil le savent, cette résolution est extrêmement importante pour nous. Déjà à la dernière séance du Conseil sur Haïti (voir S/PV.6303), à laquelle avait participé le Premier Ministre, M. Jean-Max Bellerive, suite au rapport (S/2010/200) qui avait été soumis au Conseil par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'importance que le Gouvernement d'Haïti attache aux questions qui sont indiquées dans cette résolution a été très soulignée par le Premier Ministre. De ce fait, Haïti ne peut que se réjouir de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution, qui, certainement, sera de nature à aider le Gouvernement dans cette phase difficile que nous sommes en train de traverser maintenant.

Comme les membres du Conseil le savent, et comme c'est du reste repris dans cette résolution, le pays s'engage maintenant dans le processus électoral. Il est donc évident que, compte tenu des pertes énormes dont nous avons souffert suite au tremblement de terre du 12 janvier – pertes dans les rangs de la police nationale – l'apport supplémentaire prévu par cette résolution permettra certainement à la police de mieux assurer la sécurité de la population durant cette période électorale, d'une part.

D'autre part, et comme il est indiqué également, nous sommes définitivement en Haïti dans la saison des pluies, ce qui engendre davantage de difficultés pour les populations qui vivent encore dans les camps de fortune. En conséquence, l'appel lancé à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour qu'elle épaulé les efforts du Gouvernement en vue d'une meilleure prise en charge, non seulement au niveau de la capitale, mais également

au niveau des différentes villes de province qui ont accueilli les déplacés internes, cet apport est très significatif, et le Gouvernement voudrait exprimer toute sa gratitude au Conseil qui a toujours du reste manifesté beaucoup de sympathie et beaucoup d'attention à l'égard des problèmes que traverse Haïti depuis bientôt six ans.

Ceci dit, j'aimerais signaler à l'attention du Conseil que le Gouvernement s'est résolument engagé dans le processus électoral, ainsi que l'a répété le Chef de l'État. Des élections non seulement législatives mais également présidentielle sont prévues pour la fin novembre, et des dispositions ont toutes été mises en place et sont encore en voie d'être finalisées grâce à l'appui de l'Organisation des États américains et l'appui de la Communauté des Caraïbes et du système des Nations Unies bien évidemment. Et nous avons toutes les bonnes raisons de penser que ces élections vont se dérouler, grâce aux effectifs supplémentaires prévus par cette résolution, dans de meilleures conditions de façon à assurer un transfert effectif du pouvoir au début de février, ainsi que le veut la Constitution haïtienne.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais encore une fois, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, exprimer au Conseil notre gratitude pour cette résolution, qui certainement constitue un pas supplémentaire dans l'assistance que nous recevons de l'ONU en vue d'assurer la stabilité du pays et son développement.

Et à cet égard, je me permettrai de signaler la tenue avec succès du sommet qui s'est tenu cette semaine à Punta Cana, en République dominicaine. Je voudrais, au nom du Gouvernement, remercier non seulement le pays hôte, c'est-à-dire la République dominicaine, mais également tous les États Membres, qui ont répondu positivement à l'invitation du Président Leonel Fernández, et qui ont une fois de plus renouvelé leur assistance et leur soutien à Haïti dans la phase de reconstruction.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité restera saisi de la question.

*La séance est levée à 10 h 15.*